Nations Unies A/70/156

Assemblée générale

Distr. générale
20 juillet 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 28 b) de l'ordre du jour provisoire*
Développement social: développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

Moyens de promouvoir une participation des jeunes efficace, structurée et durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 68/130 de l'Assemblée générale. Il passe en revue un ensemble d'initiatives et d'activités récentes ayant trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes en faveur de la jeunesse à tous les niveaux et a été établi à partir d'informations fournies par des États Membres, des organismes des Nations Unies et des organisations de jeunes de la société civile.

* A/70/150.

15-11673 (F) 260815 260815

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Élaboration de politiques et de programmes en faveur de la jeunesse	4
III.	Éducation	7
IV.	Emploi	8
V.	Santé	12
VI.	Violence et conflit	14
VII.	Discrimination et égalité des sexes	16
VIII.	Participation	18
IX.	Relations intergénérationnelles	22
X.	Recommandations	23

I. Introduction

1. Le 18 décembre 2013, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/130 relative aux politiques et programmes en faveur de la jeunesse, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport sur l'application de cette résolution, notamment sur les moyens de promouvoir une participation efficace, structurée et durable des jeunes à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques, programmes et initiatives des Nations Unies sur la jeunesse, qui devait être établi en concertation avec les États Membres, les institutions spécialisées, fonds et programmes concernés et les commissions régionales, compte tenu des activités menées par le système des Nations Unies. Dans cette résolution, l'Assemblée générale invitait également le Secrétariat à consulter, selon que de besoin, les organisations dirigées par des jeunes et à leur service. Comme suite à cette demande, le Secrétariat a consulté les organismes compétents et a reçu des contributions de 19 États Membres[1], 18 organismes des Nations Unies[2] et 4 structures dirigées par des jeunes[3].

2. La section II du rapport met l'accent sur les activités d'élaboration de politiques et de programmes en faveur de la jeunesse et sur les efforts déployés en vue de leur suivi et de leur évaluation. Elle présente un aperçu des actions menées et des mécanismes mis en place pour promouvoir la participation des jeunes, notamment à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques, programmes et initiatives des Nations Unies en leur faveur, ainsi que l'association des jeunes et de leurs organisations aux processus de prise des décisions et leur intégration dans les délégations des États Membres. Les sections III à IX présentent les activités et initiatives menées pour améliorer la situation des jeunes dans les domaines suivants: éducation, emploi, santé, violence et conflits, discrimination et égalité des sexes, participation des jeunes et relations intergénérationnelles.

3. La section X contient les recommandations des États Membres, des organismes des Nations Unies et des organisations de jeunes sur les moyens de traiter plus efficacement les problèmes qui entravent l'épanouissement et la

---

[1] Azerbaïdjan, Bahreïn, Burkina Faso, Cambodge, Chine, Colombie, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, Honduras, Italie, Malawi, Mexique, Paraguay, Pérou, Singapour, Suisse et Togo.

[2] Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Département des affaires économiques et sociales (DAES), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Union internationale des télécommunications (UIT), Volontaires des Nations Unies (VNU).

[3] Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG), Forum européen de la jeunesse, grand groupe des enfants et des jeunes (MGCY) et Réunion internationale de coordination des organisations de jeunesse (ICMYO).

participation des jeunes, notamment en renforçant les efforts visant à faire en sorte que cette participation soit efficace et tangible.

II. Élaboration de politiques et de programmes en faveur de la jeunesse

4. Au cours des dernières années, les États Membres et les organismes des Nations Unis ont redoublé d'efforts pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques et des programmes globaux en faveur de la jeunesse. L'éducation et l'emploi étaient au cœur des politiques en faveur de la jeunesse ou concernant les jeunes élaborées par les États Membres. Les efforts consacrés au suivi et à l'évaluation de ces politiques reflètent également les activités menées par les Nations Unies pour mettre au point un projet d'ensemble d'indicateurs destiné à faciliter la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse (E/CN.5/2013/8). La présente section fournit un aperçu des actions menées par les États Membres, les Nations Unies et les organisations de jeunes de la société civile pour pourvoir à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de politiques en faveur de la jeunesse aux niveaux local, national, régional et international.

5. L'élaboration de politiques globales et intégrées en faveur de la jeunesse est pour les États Membres une activité prioritaire qui leur permet de cibler les besoins et les problèmes spécifiques des jeunes, tout en s'assurant de leur participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces politiques. Un certain nombre d'États Membres ont élaboré une politique nationale de la jeunesse ou sont en train de le faire (Angola, Azerbaïdjan, Cambodge, Colombie, Finlande, Madagascar, Malawi, Ouganda, Pérou, Swaziland, Togo, Zambie et Zimbabwe). D'autres États Membres qui ne se sont pas dotés d'une telle politique nationale ont mis en place des politiques sectorielles concernant les jeunes aux niveaux local, fédéral et national ou ont inclus des priorités relatives à la jeunesse dans d'autres cadres de décision (Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Italie et République démocratique du Congo).

6. Comme on le souligne tout au long du présent rapport, les politiques en faveur de la jeunesse restent une priorité pour les organismes des Nations Unies, dont beaucoup fournissent une assistance technique et autre, par l'intermédiaire de bureaux nationaux, régionaux ou mondiaux, pour aider les gouvernements à élaborer et à réviser leurs politiques nationales en faveur de la jeunesse, y compris en matière de lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes. En outre, les jeunes se sont vu accorder une attention accrue du fait de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse. En 2014, l'ONU a publié son premier rapport[4] consacré à l'élaboration du Plan d'action, et tout au long de 2014 et 2015, des activités ont été menées pour soutenir l'application de celui-ci aux niveaux national, régional et international. Le Département des affaires économiques et sociales (DAES), en tant que coprésident permanent du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, est chargé de veiller au suivi et à l'évaluation du Plan d'action,

[4] Rapport du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse, 2014. Disponible en anglais seulement : http://unyouthswap.org/system/refinery/resources/2014/10/15/20_42_35_106_UN_Youth_SWAP_Report_2014.pdf.

conjointement avec le coprésident du Réseau pour 2014-2015, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), et le coprésident pour 2015-2016, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les organismes des Nations Unies ont également profité de l'impulsion donnée par l'application du Plan d'action pour la jeunesse pour mettre au point ou renforcer des stratégies spécifiques en faveur des jeunes visant à associer davantage ces derniers à leurs processus et activités. Il s'agit notamment de la Stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017, de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse 2014-2021 et de la Stratégie générale pour la jeunesse et du cadre stratégique pour la jeunesse rurale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

7. Dans le cadre de sa stratégie d'élaboration de politiques en faveur de la jeunesse, le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec l'UNESCO, le PNUD, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Secrétariat du Commonwealth et d'autres institutions régionales, organise des ateliers régionaux sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces politiques et travaille à la mise à jour de sa publication intitulée "Pour que les engagements aient un sens: Guide pour aider les jeunes à évaluer la politique de la jeunesse dans leur pays".

8. Dans le cadre de sa Stratégie opérationnelle pour la jeunesse 2014-2021, l'UNESCO a soutenu l'élaboration et l'examen de politiques nationales pour la jeunesse en Afrique, dans les États arabes et en Asie, en pratiquant une approche participative et inclusive permettant aux organisations de jeunes d'engager un dialogue constructif avec les responsables politiques. De plus, avec son projet phare Réseaux de la jeunesse méditerranéenne financé par l'Union européenne, l'UNESCO participe au renforcement des capacités des organisations de jeunes en matière de conception et d'utilisation de méthodes créatives pour mettre en œuvre les différents éléments d'une politique nationale en faveur de la jeunesse (Liban et Maroc). En outre, l'UNESCO fournit, dans ses domaines de compétence, une assistance technique et des conseils sur les mesures à prendre en faveur de la jeunesse dans le cadre d'autres politiques publiques sectorielles ayant une incidence sur les jeunes.

9. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé des recherches et organisé des réunions de groupes d'experts sur la situation des jeunes dans la région Asie-Pacifique afin de recommander des mesures et d'apporter un soutien technique pour élaborer et mettre en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse qui soient plus inclusives et durables. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, la collaboration entre les partenaires de l'ONU, à savoir le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNESCO, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Union africaine, les communautés économiques régionales (la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et les organisations de la société civile, vise à renforcer l'engagement et la coordination interinstitutions et à créer des effets de synergie plus forts entre les politiques et les programmes à tous les niveaux pour garantir un investissement systématique en faveur de l'épanouissement des jeunes.

Manifestations sur les politiques en faveur des jeunes

10. Des manifestations pour favoriser et accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur de la jeunesse ont eu lieu, telles que le premier Forum mondial sur les politiques de jeunesse, organisé par le Gouvernement azerbaïdjanais avec l'appui du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, l'UNESCO, le PNUD et le Conseil de l'Europe (octobre 2014) et la Manifestation de haut niveau de l'Assemblée générale organisée à l'occasion du vingtième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse (mai 2015) par le Bureau du Président de l'Assemblée générale avec l'appui du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, du Département des affaires économiques et sociales et de membres du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes.

Suivi et évaluation des politiques en faveur des jeunes

11. Les États Membres ont entrepris de mettre en place leurs propres mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques pour la jeunesse (Cambodge, Mexique), y compris en ayant recours à des indicateurs pour l'évaluation de l'épanouissement des jeunes aux niveaux local et national (Colombie) et en rassemblant et partageant des données concernant les politiques en faveur de la jeunesse (Suisse). De même, certains organismes des Nations Unies ont renforcé les activités de suivi et d'évaluation de l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse en recueillant des données (Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), PNUD, FNUAP, ONU-Habitat et Union internationale des télécommunications (UIT)). Soixante-sept États membres de l'UIT ont commencé à présenter des données ventilées par sexe et par âge sur les technologies de l'information et des communications (TIC), tandis qu'ONU-Habitat, dans le cadre de son programme participatif d'amélioration des taudis, rassemble et analyse des données ventilées sur la faim et la pauvreté, tout en élaborant des activités et des outils de suivi. En outre, par le biais de son Indice de prospérité des villes, ONU-Habitat travaille avec le Gouvernement saoudien à la mise au point d'un ensemble d'indicateurs relatifs à la vie socioéconomique des jeunes et à leur participation à la gouvernance, qui sera ensuite appliqué en Colombie.

12. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la CEPALC recueille des données sur la situation des jeunes et les possibilités qui s'offrent à eux dans différents domaines prioritaires du Programme d'action mondial pour la jeunesse. Le PNUD a quant à lui soutenu la première enquête ibéro-américaine auprès des jeunes, en collaboration avec l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine et des instituts nationaux de la jeunesse. Dans les Caraïbes, le Bureau du PNUD à la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) ont appuyé la création d'un plan de suivi et d'évaluation pour orienter les activités du Plan d'action pour l'épanouissement des jeunes de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). En Asie et dans le Pacifique, le PNUD a entrepris, en partenariat avec Asian Barometer Survey, de déterminer plus précisément le niveau de participation des jeunes aux processus politiques et démocratiques dans la région. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, le FNUAP a chargé l'Université de Pretoria d'examiner les lois et politiques nationales concernant l'accès à la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans la région.

13. Des organisations dirigées par des jeunes (Réunion internationale de coordination des organisations de jeunesse, Forum européen des jeunes et grand groupe des enfants et des jeunes) ont souligné qu'elles participaient activement aux débats concernant les politiques en faveur de la jeunesse et à l'élaboration de ces politiques, dans le cadre non seulement de leurs propres travaux mais aussi de ceux des organismes des Nations Unies et de leurs États Membres.

III. Éducation

14. Tout en redoublant d'efforts pour que les jeunes aient accès à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, les États Membres ont de plus en plus pris conscience du fait que l'enseignement non scolaire avait un rôle complémentaire à jouer pour garantir aux jeunes une éducation complète et permanente. Inclure dans le cursus d'enseignement classique des éléments d'apprentissage extrascolaire, renforcer l'accès à l'éducation, mettre l'accent sur la formation professionnelle et technique, faciliter la transition entre les études et le monde du travail et combler le déficit de qualifications sont autant de priorités pour les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations dirigées par des jeunes.

15. De nombreux États Membres se sont efforcés de donner aux jeunes accès à une éducation aussi bien formelle que non formelle. En collaboration avec l'UNESCO, le Cambodge s'emploie à promouvoir des services de formation non formelle, y compris aux technologies de l'information et des communications, et des activités de volontariat permettant aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires à leur insertion sur le marché de l'emploi et au développement de leur esprit d'entreprise. Le Malawi a lancé un programme d'alphabétisation et d'enseignement du calcul à l'intention des jeunes qui ont abandonné le système scolaire, tandis que l'Italie encourage l'instruction civique, le volontariat et la mobilité des jeunes grâce à ses camps de jeunes et au service civil national. La Colombie a pris des mesures pour accroître les effectifs scolarisés et les taux de réussite dans le primaire et le secondaire, grâce à ses programmes "Todos a apprender" et "Ser Pilo Paga", qui mettent l'accent sur la transition entre l'enseignement et le monde du travail. Le Gouvernement du Swaziland a ratifié le programme Éducation pour tous, qui vise à assurer l'accès universel à l'enseignement primaire d'ici à 2015. D'autre part, par l'intermédiaire de l'Institut national Sebenta, il dispense un enseignement et propose des programmes d'alphabétisation et de formation professionnelle dans un cadre non scolaire.

16. Dans plusieurs États Membres (Cambodge, États-Unis d'Amérique, Italie et Pérou), des programmes destinés à renforcer les compétences des jeunes dans le domaine des TIC ont été mis en place, dont l'initiative *ConnectED* aux États-Unis, qui vise à renforcer les liens entre l'éducation et les TIC. Au Pérou, des programmes axés sur les TIC favorisent un enseignement technique spécialement orienté vers des débouchés économiques locaux et régionaux, tandis que le Programme national de bourses et prêts d'études cible les étudiants d'établissements d'enseignement supérieur professionnel et technique.

17. Les organismes des Nations Unies ont entrepris de promouvoir l'éducation des jeunes dans tous les domaines. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la CEPALC a organisé un séminaire régional sur l'enseignement secondaire en 2014, soutenu les initiatives en faveur de l'éducation des jeunes en créant un observatoire

en ligne sur l'éducation inclusive en Amérique latine et publié une analyse des principaux programmes d'alphabétisation des jeunes filles et des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) œuvre pour faciliter l'accès des jeunes filles aux établissements d'enseignement et créer des environnements scolaires sûrs et non violents (Chine). En outre, ONU-Femmes propose des formations professionnelles aux filles et aux jeunes femmes déscolarisées pour leur donner la possibilité de s'émanciper économiquement (Pakistan et Soudan du Sud). La FAO a lancé une initiative mondiale d'éducation et de sensibilisation, "Nourrir l'esprit, combattre la faim", pour faire prendre conscience aux enfants des problèmes de la faim, de la malnutrition et de la sécurité alimentaire. Elle aide également les gouvernements à élaborer et adopter des méthodes de formation professionnelle qui soient à la fois adaptées aux jeunes et respectueuses du climat. ONU-Habitat a lancé le programme *Innovate Kenya*, qui vise à promouvoir les TIC et la formation à l'entreprenariat parmi la population vivant dans les taudis et les implantations sauvages de Nairobi.

Sensibilisation aux questions de durabilité

18. Garantir des liens solides entre l'éducation et l'environnement constitue une priorité. Le PNUE promeut la sensibilisation à l'écologie dans les systèmes éducatifs formels et non formels au moyen de sa publication *Greening Universities Toolkit: Transforming Universities into Green and Sustainable Campuses* et soutient la conception et la mise en œuvre au Chili, en Indonésie et en République-Unie de Tanzanie de projets pilotes concernant le renforcement institutionnel de la sensibilisation à la consommation durable. Le Département des affaires économiques et sociales coparraine l'initiative "Higher Education Sustainability", avec l'Université des Nations Unies (UNU), l'UNESCO, le PNUE et le Pacte mondial/Principes pour une éducation au management responsable (PRME), un partenariat entre 272 universités du monde entier qui se sont engagées à dispenser, aux jeunes plus particulièrement, une formation aux questions de durabilité, à effectuer et encourager des recherches sur ces questions, à inciter leurs communautés à promouvoir la durabilité et à partager leurs connaissances en la matière grâce à leurs réseaux.

IV. Emploi

Remédier aux taux élevés de chômage, de sous-emploi et d'emplois vulnérables et informels parmi les jeunes

19. Certains pays ont mis au point des stratégies ou des actions ciblées pour lutter contre le chômage des jeunes (Algérie, Bahreïn, Burkina Faso, Chine, Colombie, Djibouti, Égypte, Érythrée, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Ghana, Honduras, Israël, Italie, Kazakhstan, Kenya, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Mexique, Ouganda, Pérou, Roumanie, Sénégal, Sierra Leone, Suisse, Thaïlande et Togo). Des programmes et politiques visant à améliorer les compétences professionnelles et techniques des jeunes ont été mis en œuvre au Burkina Faso, au Cambodge, au Costa Rica, au Malawi, au Pérou, en Suisse et au Togo, parfois dans le cadre de programmes de formation et d'innovation (Bahreïn, Chine, Colombie), ou, dans le cas des États-Unis, grâce à la mise en œuvre de nombreux programmes de formation professionnelle à l'intention des jeunes à risque. De plus en plus

consciente de la nécessité de fournir aux jeunes les compétences nécessaires pour répondre aux exigences du marché du travail, l'Assemblée générale a adopté, en 2014, une résolution instituant la Journée mondiale des compétences des jeunes, qui sera observée tous les ans le 15 juillet (résolution 69/145).

20. Plusieurs pays ont souligné que la promotion de l'entreprenariat, notamment par la formation, l'amélioration de l'accès au crédit et le développement des connaissances financières, était un moyen de contribuer au plein emploi (Burkina Faso, Cambodge, Chine, Colombie, Djibouti, Ghana, Honduras, Italie, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Pérou, Suisse et Togo). D'autre part, la mise en place de programmes multipartites et de partenariats entre les secteurs public et privé a aussi permis de stimuler l'emploi des jeunes (Colombie, Italie, Malawi et Suisse). La nécessité de mesures centrées sur les jeunes ruraux, notamment l'élaboration de politiques et de programmes d'emploi pour les jeunes dans le secteur agricole, a également été signalée (Algérie, Ghana, Guinée équatoriale, Mauritanie et Togo). Dans cette perspective, un certain nombre d'organismes des Nations Unies travaillent avec des États Membres pour mettre au point des services financiers destinés aux jeunes ainsi que pour améliorer leur accès au financement et leurs connaissances en la matière. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a collaboré avec 10 prestataires de services financiers dans 8 pays d'Afrique subsaharienne pour élaborer, tester et diffuser des produits financiers destinés aux jeunes, notamment des services d'épargne et des services non financiers ayant par exemple pour objet de dispenser des connaissances financières aux jeunes âgés de 12 à 24 ans. Le FENU a utilisé ses compétences pour contribuer à l'élaboration d'une initiative conjointe des organismes des Nations Unies au Sénégal et au Rwanda pour faire face au défi que représente l'emploi des jeunes et a préconisé une solution faisant appel au marché pour assurer l'accès des jeunes à des sources de financement. En parallèle, le Fonds pour la jeunesse urbaine d'ONU-Habitat verse des fonds à des organisations dirigées par des jeunes pour financer des projets axés sur l'entreprenariat, tout en œuvrant à l'amélioration de l'aptitude à l'emploi et de la formation professionnelle des jeunes par le biais de politiques et de programmes participatifs d'assainissement des quartiers insalubres. ONU-Femmes collabore avec les gouvernements et la société civile pour dispenser aux filles et aux jeunes femmes des formations axées sur le développement de compétences et les aider à subvenir à leurs besoins, ainsi que pour élaborer avec de jeunes hommes et des étudiants des programmes innovants tenant compte des besoins des femmes et des technologies visant à promouvoir l'émancipation économique des filles et des jeunes femmes.

Considérations régionales

Afrique

21. Malgré la croissance économique que connaît l'Afrique, les progrès sont plutôt lents en matière de création d'emplois productifs et de travail décent, le sous-emploi chez les jeunes constituant un défi majeur pour la région. Afin de mieux y faire face, un certain nombre de pays, dont l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la Tunisie et la Zambie, ont élaboré des politiques et des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes. En 2015, l'OIT a apporté son soutien à l'initiative visant à intégrer le Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse aux activités relatives à l'emploi des jeunes menées par les organismes des Nations Unies en Zambie.

22. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest met en œuvre un plan d'action pour la jeunesse, tandis que le Botswana, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Ouganda et la Zambie œuvrent au renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes et s'efforcent de leur faciliter l'accès aux informations sur le marché du travail et aux services d'orientation professionnelle. En Égypte, les services publics de l'emploi ont amélioré leur aptitude à assurer l'orientation professionnelle des jeunes et à leur trouver des emplois. Au Malawi, une initiative nationale pour l'emploi des jeunes a été lancée en 2013. Les Comores mettent en œuvre un programme de formation en apprentissage, de formation à l'entreprenariat et de services de médiation sur le marché du travail. Le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya et la République démocratique du Congo améliorent leur offre de formation technique et professionnelle et ont adopté des technologies à forte intensité de travail dans leurs projets d'équipement.

23. Le Bénin, le Burkina Faso, le Togo et le Zimbabwe ont mis au point de nouvelles activités de formation professionnelle pour les jeunes ruraux et l'Ouganda aide les jeunes créateurs de petites et moyennes entreprises. En République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, la promotion de l'entreprenariat, les compétences en matière de création et de gestion d'entreprises et l'accès des jeunes entrepreneurs au financement ont été renforcés. Le Burundi et le Soudan du Sud ont mis en place des mesures similaires pour aider les réfugiés rapatriés, les personnes déplacées et les ex-combattants. Au Togo, le Projet national de promotion de l'entreprenariat rural privilégie le volontariat pour permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience et des compétences qui contribuent à leur réussite économique. Le Togo met également en œuvre des programmes pour promouvoir l'emploi des jeunes artistes et l'entreprenariat chez les jeunes ruraux.

24. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, ONU-Femmes a créé le Young Innovators Award pour inciter la jeunesse locale à mettre au point des techniques tenant compte des besoins des femmes dans le secteur agricole. Au Rwanda, ONU-Femmes a également contribué au programme phare conjoint sur le développement des chaînes de valeur, qui vise à structurer le secteur privé informel en mettant spécialement l'accent sur les femmes et les jeunes. Le programme des Volontaires des Nations Unies, dans le cadre de sa collaboration avec les gouvernements et les organismes des Nations Unies à l'exécution de programmes de bénévolat pour les jeunes au niveau national, a signalé qu'au Burkina Faso et au Togo, respectivement 66 % et 44 % des jeunes avaient pu trouver un travail décent grâce à leur expérience en tant que volontaires.

Amérique latine et Caraïbes

25. Plusieurs pays de la région ont accru leur soutien aux programmes en faveur de l'emploi des jeunes, tels que "Jóvenes con más y mejor trabajo" en Argentine, "Empléate" au Costa Roca et "Jóvenes a la obra" au Pérou. Une loi a été adoptée en Uruguay et l'élaboration de politiques visant à assurer un emploi décent aux jeunes a progressé au Brésil, en Équateur, en El Salvador et au Paraguay. En outre, des systèmes de placement des jeunes ont été mis au point, les programmes de formation professionnelle ont été renforcés et des études ciblées ont été réalisées pour rassembler des données pertinentes sur la transition entre l'école et le marché du travail au Brésil, en Colombie, en El Salvador, en Jamaïque et au Pérou. La Colombie a mis l'accent sur le talent et l'esprit innovant des jeunes en matière de

production de contenu numérique en créant 17 ViveLabs, qui ont permis au pays d'établir le plus large réseau d'entrepreneurs de la région.

26. Les actions menées par l'OIT en faveur de l'emploi des jeunes dans la région Amérique latine et Caraïbes se concentrent essentiellement sur le passage de l'emploi informel à l'emploi formel. En avril 2015, l'OIT a organisé une réunion régionale tripartite sur les moyens d'agir pour l'emploi des jeunes et l'insertion dans le secteur formel, lors de laquelle un certain nombre de mesures pouvant être reproduites et appliquées à plus grande échelle ont été proposées. La CEPALC exécute actuellement deux projets à l'échelle régionale: un projet de compte pour le développement, mené conjointement avec la CESAP, pour aider certains pays de la région à renforcer leurs systèmes nationaux de formation et promouvoir une insertion efficace, des jeunes notamment, sur le marché du travail, et une étude sur la transition entre l'école et le marché du travail, réalisée sur la base d'enquêtes sur les ménages menées dans la région.

États arabes

27. Le chômage des jeunes n'est qu'un aspect de la crise de l'emploi dans la région arabe. Celle-ci ne génère pas suffisamment d'emplois décents et productifs pour toute la population et les jeunes sont particulièrement touchés. Certains pays de la région ont amélioré leur environnement économique global, mais les résultats d'ensemble restent inférieurs aux moyennes mondiales. Les niveaux d'étude et de compétence des jeunes Arabes ne soutiennent pas favorablement la comparaison avec le reste du monde et les entreprises investissent peu dans la formation professionnelle. En outre, de nombreux pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont en situation d'urgence, ce qui entrave leurs efforts de développement. Dans ce contexte, l'OIT s'est donné pour objectif de soutenir des politiques et des programmes en faveur de l'emploi des jeunes. Dans la région, le Bahreïn, dans le cadre de son initiative Ville de la jeunesse 2030, a élaboré et mis en œuvre de nombreux programmes et activités visant à faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail, à renforcer leurs aptitudes à diriger une équipe et à mettre en valeur leur créativité et leur esprit innovant grâce à des formations et des centres d'innovation à vocation scientifique, technique et artistique.

Région Asie-Pacifique

28. D'importants progrès ont été accomplis dans un certain nombre de pays de la région Asie-Pacifique en ce qui concerne la production et l'utilisation de statistiques du travail pour l'élaboration de politiques d'emploi fondées sur des données probantes. Le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Samoa ont réalisé leurs tout premiers rapports d'enquête sur la population active, y compris les jeunes, l'emploi informel et la migration. Le Bangladesh effectue des enquêtes pilotes trimestrielles sur la population active du pays, tandis que les Fidji testent une série de données annuelle sur le marché du travail. Aux Philippines, des enquêtes sur la population active ont été réalisées au niveau provincial.

Europe et Asie centrale

29. Le chômage des jeunes est l'une des principales préoccupations dans la région Europe et Asie centrale. Pour répondre à cette préoccupation, l'OIT a contribué à l'élaboration de plans d'action pour l'emploi des jeunes dans plusieurs pays, sa

dernière intervention en date ayant été en ex-République yougoslave de Macédoine, où elle a fourni une assistance technique et mis en place un groupe de travail national tripartite. Ces dernières années, l'OIT a renforcé son soutien technique aux pays de l'Europe occidentale sur les questions concernant l'emploi des jeunes, notamment dans le cadre de programmes européens de garanties pour les jeunes, comme celui mis en œuvre en Finlande, en vertu duquel toute personnes âgée de moins de 25 ans et tout jeune diplômé âgé de moins de 30 ans doit se voir offrir un emploi, une période d'essai ou la possibilité de reprendre des études ou de bénéficier d'une réadaptation professionnelle dans les trois mois suivant son inscription au chômage. En Italie, un train de mesures, intitulé "Diritto al futuro" (droit à l'avenir), a été mis en place pour lutter contre le taux de chômage élevé des jeunes, notamment grâce à un soutien financier et à un meilleur accès au crédit pour les jeunes. La Suisse, où le taux de chômage des jeunes n'est que d'environ 3 %, met l'accent sur la qualité de l'enseignement afin de faciliter la transition entre l'école et le marché du travail.

30. Le partenariat de l'OIT pour l'emploi des jeunes dans la Communauté d'États indépendants (financé par Lukoil) aide les pouvoirs publics et d'autres acteurs à trouver des solutions efficaces à la crise de l'emploi chez les jeunes, notamment grâce à une coopération et des partenariats aux niveaux régional, national et sous-national. Ce partenariat a permis de mettre en place un réseau régional d'experts et de praticiens qui encourage la coopération et le développement des connaissances sur l'emploi des jeunes et facilite le renforcement des capacités des membres du réseau. Ces derniers, après avoir suivi une formation adéquate, expérimentent actuellement un mécanisme d'examen mutuel volontaire (Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Kirghizistan et Tadjikistan), dont l'application permet de renforcer l'aptitude des décideurs nationaux (gouvernements et partenaires sociaux) à analyser le marché du travail des jeunes ainsi qu'à concevoir et évaluer des politiques et stratégies d'emploi en faveur de la jeunesse.

31. Garantir le développement des compétences numériques des jeunes est essentiel pour leur ouvrir des perspectives d'emploi. L'UIT a continué d'encourager les responsables politiques à s'assurer que, dans leur pays, les jeunes aient accès à plus de postes et de débouchés commerciaux en intégrant le développement des compétences numériques au cursus scolaire et en favorisant les pôles d'innovation, les concours, les laboratoires d'applications mobiles, les hackatons et les espaces de cotravail.

32. Le PNUE, dans le cadre de ses actions visant à faciliter la transition vers une économie verte inclusive, mesure l'importance de l'éducation et de la formation des jeunes et œuvre avec les pays de la phase de lancement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) afin d'offrir aux jeunes des emplois décents et respectueux de l'environnement.

V. Santé

33. Les soins de santé et l'accès aux informations et aux services de santé sont essentiels afin de promouvoir l'épanouissement des jeunes. Un certain nombre d'États Membres (Cambodge, Colombie, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Finlande, Honduras, Italie, Malawi, Pérou, Suisse, Swaziland) mettent en place des programmes et des services de santé spécifiques pour les jeunes, notamment dans

les domaines suivants: promotion de la santé et éducation sanitaire; nutrition, troubles du comportement alimentaire et obésité; effets des maladies transmissibles et non transmissibles; santé sexuelle et procréative (y compris le VIH/sida); abus de substances psychoactives; condition physique; santé mentale; grossesses précoces, santé maternelle et infantile; et accessibilité des services de santé aux jeunes handicapés.

34. Le Pérou, la Finlande et les États-Unis d'Amérique ont noté l'importance d'éliminer les obstacles entravant l'accès des jeunes aux soins de santé tandis que le Cambodge et l'Italie jugeaient primordial de faire participer activement les jeunes à la définition des priorités et des interventions en matière de santé. En outre, le partage des bonnes pratiques et des recherches entre les États Membres, par exemple grâce au réseau de recherche sur la santé des adolescents et des jeunes adultes (États-Unis), fait partie intégrante de ces interventions.

Éducation et information sanitaires

35. L'éducation et l'information sanitaires font partie intégrante des prestations de santé offertes par de nombreux pays, grâce à l'intégration de ces prestations dans des programmes scolaires (Cambodge, États-Unis d'Amérique, Finlande, République démocratique du Congo, Swaziland et Zambie) incluant également la santé sexuelle et procréative (Finlande, Malawi et Suisse), à la création de centres de soins de santé communautaires (États-Unis d'Amérique, République démocratique du Congo), à des campagnes de sensibilisation et à un meilleur accès des jeunes à des services de santé abordables, sûrs, efficaces et durables (Cambodge, Finlande, Swaziland).

Prestation de services de santé sexuelle et procréative, notamment en ce qui concerne le VIH/sida

36. Au Malawi, les activités sportives et récréatives sont mises à profit pour sensibiliser les jeunes aux risques d'infection par le VIH, tandis que la prestation de services aux jeunes vivant avec le VIH/sida occupe une place centrale dans les politiques sanitaires du Cambodge et du Costa Rica.

37. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies, dont la FAO, la CESAP, le FNUAP, la CEPALC, ONU-Femmes, le PNUE, l'UNICEF, ONUSIDA et l'OMS, organisent des activités de formation, des réunions et des programmes sur la santé sexuelle et procréative et le VIH/sida et examinent notamment les obstacles juridiques ou politiques qui empêchent les jeunes d'accéder aux services de santé ainsi que l'importance d'associer ceux-ci à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques et des programmes.

38. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, le FNUAP aide à évaluer la qualité et le degré de couverture des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes en collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), par l'intermédiaire du Bureau régional pour l'Afrique de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), afin de faciliter l'élaboration de normes et de directives régionales. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la question des grossesses précoces est particulièrement préoccupante, le taux de fécondité des adolescentes restant élevé.

La CEPALC a donc publié un rapport[5] sur les disparités persistantes des taux de grossesses chez les adolescentes en fonction du statut socioéconomique, du lieu de résidence et de l'appartenance ethnique. Dans les États arabes, ONU-Femmes a organisé une consultation commune avec de hauts représentants de la Ligue des États arabes et du Gouvernement algérien, des parlementaires influents, des dirigeants religieux, des responsables de programmes nationaux de lutte contre le sida et d'autres acteurs clefs, dont des jeunes dirigeantes, afin de susciter une mobilisation politique en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre le sida des États arabes, et pour combattre l'épidémie de sida au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Santé mentale des jeunes

39. Le Département des affaires économiques et sociales a publié un rapport sur l'intégration sociale des jeunes ayant des troubles de santé mentale (ST/ESA/352) et, mettant à profit la dynamique créée par cette publication, a choisi le thème "La santé mentale compte" pour la Journée internationale de la jeunesse 2014, à l'occasion de laquelle le DAES et le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse ont organisé une campagne et une manifestation mondiales pour attirer l'attention sur la nécessité de faire en sorte que les jeunes souffrant de troubles mentaux ne soient plus stigmatisés.

VI. Violence et conflits

Lutter contre toutes les formes de violence

40. Des réformes législatives ont été entreprises dans de nombreux pays afin d'interdire la violence sous toutes ses formes, et elles ont été accompagnées par des efforts de renforcement des capacités et de sensibilisation. Il en résulte que la violence est moins tolérée et qu'un nombre croissant de cas de violence sont dénoncés. Des mesures spécifiques ont été adoptées afin de renforcer ou d'établir des programmes et des politiques visant à combattre toutes les formes de violence (Cambodge, Colombie, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Honduras, Mexique, Pérou, Suisse), notamment la traite des personnes et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, le harcèlement et le cyberharcèlement, la violence dans les médias, l'implication et la manipulation des jeunes dans le cadre d'activités criminelles, ainsi que pour mettre au point des programmes de prévention de la toxicomanie et d'accompagnement sûrs et adaptés aux jeunes. Des efforts pour éliminer la violence sexiste tels que ceux menés dans le cadre du Plan d'action national contre la violence à l'égard des femmes de la Finlande ont été entrepris par plusieurs États Membres (République démocratique du Congo, Pérou).

41. Les organismes des Nations Unies soutiennent les efforts déployés par leurs États Membres pour prévenir toutes les formes de violence. ONU-Femmes aide les gouvernements à alimenter les débats politiques et stratégiques en vue de l'adoption et/ou de la mise en application de dispositions législatives protégeant les droits des femmes et des filles. La CEPALC a lancé un projet de compte pour le développement sur l'intégration sociale des jeunes exposés à une aggravation de la

[5] "La reproducción en la adolescencia y sus desigualdades en América Latina – Introducción al análisis demográfico, con énfasis en el uso de microdatos censales de la ronda de 2010" (2014).

violence et de l'insécurité, qui cible tout particulièrement l'Amérique centrale, tandis que le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants a soutenu les efforts des pays qui, comme la République dominicaine, ont adopté des programmes nationaux assortis de délais pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des jeunes et des enfants.

42. Les États-Unis ont pris des mesures pour prévenir le harcèlement, notamment en ayant recours à des formations, à des guides et à des campagnes de sensibilisation. Pour répondre aux préoccupations grandissantes concernant le cyberharcèlement, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants a quant à lui publié un rapport intitulé "Technologies de l'information et de la communication et violence à l'encontre des enfants: réduire autant que possible les risques et aider les enfants à tirer pleinement parti des possibilités offertes", qui se fonde sur les travaux d'une réunion d'experts organisée conjointement avec le Costa Rica et sur des entretiens avec des enfants et des adolescents. En outre, l'Assemblée générale a adopté lors de sa soixante-neuvième session une résolution sur la protection des enfants contre les brimades (résolution 69/158).

Justice pour mineurs

43. Certains États Membres accordent la priorité aux questions concernant la justice pour mineurs, soutenant des réformes et des programmes destinés à éviter que les jeunes n'entrent en conflit avec la loi et à veiller à ce que ceux qui tombent sous le coup de la justice pour mineurs bénéficient d'une aide, de structures et de possibilités de réinsertion adaptées (Colombie, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Italie, Pérou). En janvier 2015, le Gouvernement suisse, en partenariat avec la fondation Terre des Hommes, a organisé le Congrès mondial de justice juvénile restauratrice, et en décembre 2014, l'Assemblée générale a adopté les Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale (résolution 69/194, annexe).

44. La mise au point de programmes de prévention de la toxicomanie et d'accompagnement sûrs et adaptés aux jeunes est essentielle pour prévenir l'abus de drogues chez les jeunes et aider à gérer les problèmes de toxicomanie. On peut citer parmi ces initiatives l'organisation de campagnes d'information (États-Unis d'Amérique) et de programmes de formation et d'orientation professionnelles (ONU-Habitat).

Les jeunes dans les conflits armés, notamment ceux touchés par le terrorisme et l'incitation au terrorisme, ou exploités à cette fin

45. Afin de s'attaquer au problème des jeunes touchés par le terrorisme et l'incitation au terrorisme, le Royaume hachémite de Jordanie, en sa qualité de président du Conseil de sécurité, a lancé en avril 2015 un débat ministériel public du Conseil de sécurité sur le rôle de la jeunesse dans la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la paix. En outre, la Jordanie a organisé en août 2015 le Forum mondial sur les jeunes, la paix et la sécurité, avec le soutien du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, du FNUAP, du PNUD, du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix (BACP), du Réseau

interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, ainsi que de deux organisations de la société civile, United Network of Young Peacebuilders et Search for Common Ground. La Finlande a mis en œuvre son premier plan national de prévention de l'extrémisme violent, dans lequel les jeunes sont considérés comme un groupe vulnérable, et ses principes directeurs nationaux à l'intention des services de protection de l'enfance ont été mis à jour en 2015 afin de couvrir l'extrémisme violent, en particulier lorsqu'on soupçonne qu'un mineur tente de se rendre ou risque d'être emmené dans une zone de conflit pour des motifs extrémistes.

46. Afin de prévenir l'enrôlement et l'utilisation d'enfants et d'adolescents par des groupes criminels armés et organisés, la Colombie s'efforce d'offrir aux jeunes des possibilités de s'investir et de s'épanouir grâce à son programme Golombiao, et un diplôme national en consolidation de la paix a également été créé à leur intention conjointement avec l'UNICEF et le FNUAP. Afin de soutenir les efforts des États Membres, des organismes des Nations Unies, des donateurs, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et de la société civile, le groupe de travail sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes a publié en 2014 un ensemble de principes directeurs sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix qui donne des orientations pour un engagement et une participation utiles des jeunes, notamment dans des situations de conflit ou de transition. Ces principes directeurs ont été lancés dans huit pays (Burundi, Indonésie, Népal, République démocratique du Congo, Sri Lanka, Timor-Leste, Tunisie et Yémen) et approuvés par les ministres de la jeunesse des pays d'Afrique et des Caraïbes membres du Commonwealth. Une note pratique sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix est en cours d'élaboration afin d'informer les décideurs et les donateurs des principaux facteurs à prendre en considération dans les stratégies et les programmes pour soutenir cette participation. ONU-Habitat, le PNUD, l'OIT et la FAO mettent en œuvre en Somalie un programme sur les moyens de subsistance, destiné aux jeunes touchés par le conflit armé, tandis qu'en 2014, ONU-Femmes a fourni un appui intergouvernemental au Nigéria pour aider à la libération de jeunes filles enlevées par Boko Haram.

VII. Discrimination et égalité des sexes

Intégration sociale des jeunes

47. La pauvreté et le manque d'emplois sont considérés comme des causes majeures de l'exclusion sociale et de l'absence de perspectives (Finlande, Italie et Suisse), les jeunes étant souvent victimes de discrimination en matière d'emploi, de logement, d'accès au crédit, de santé, de prestation de services et d'enseignement. Assurer l'égalité des chances aux jeunes vulnérables et défavorisés est donc une priorité des plans d'action nationaux de certains États Membres, notamment du programme de la Finlande pour la période 2011-2015 et du Programme national d'action préventive et de lutte contre la pauvreté de la Suisse, qui soulignent l'importance de la formation et de l'éducation, ainsi que de l'accès aux services de base et au marché du travail pour assurer l'intégration sociale de ces jeunes, en particulier lorsqu'il s'agit de migrants.

Jeunes autochtones et issus de minorités

48. Assurer l'intégration des jeunes autochtones et la protection de leurs droits est une priorité pour le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, la Finlande et le Pérou. La Finlande a lancé des programmes pour sauvegarder les langues autochtones et soutenir les structures de jeunesse autochtones, tandis que le Pérou cherche à renforcer les capacités des jeunes ruraux et autochtones dans leurs espaces sociaux et politiques locaux, grâce à l'entrepreneuriat et à des programmes de formation. Le Costa Rica a recours à des initiatives fondées sur le sport pour assurer l'intégration des jeunes autochtones ou appartenant aux minorités, et les États-Unis ont lancé l'initiative "Generation Indigenous" qui vise à améliorer les perspectives des jeunes autochtones d'Amérique.

49. Afin de protéger les droits des jeunes issus de minorités, la Finlande apporte une aide structurelle et financière à la communauté rom et aux organisations et activités dédiées aux jeunes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres dans le cadre du programme gouvernemental d'action en faveur des jeunes et des enfants, et, s'agissant de l'intégration des jeunes handicapés, un certain nombre de dispositifs ont été mis en place au Costa Rica et aux États-Unis afin de permettre aux jeunes présentant des déficiences intellectuelles et des troubles du développement d'avoir accès au marché du travail.

50. En partenariat avec l'Initiative politique mondiale de l'Université de Columbia, le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse a organisé en mars 2014 une réunion d'experts de deux jours sur la marginalisation et les inégalités dont sont victimes les jeunes, au cours de laquelle des universitaires, des praticiens, des représentants de la société civile et des jeunes militants ont débattu du problème de la marginalisation des jeunes.

Remédier aux difficultés rencontrées par les filles et les jeunes femmes

51. Promouvoir l'égalité des sexes et remédier aux difficultés rencontrées par les filles et les jeunes femmes sont des priorités pour un certain nombre d'États Membres (Cambodge, Finlande, Honduras). La prévention des mariages précoces et l'élimination des mutilations génitales féminines sont au nombre des questions qui retiennent le plus l'attention. Sous l'égide de la campagne de l'Union africaine "Mettre fin au mariage des enfants en Afrique" (2014), un certain nombre d'États Membres ont lancé ou lanceront prochainement leur propre campagne nationale (Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Niger, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Tchad, Zambie), tandis que le Bureau régional du FNUAP pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe soutient les efforts entrepris dans la région pour donner effet à des lois visant à éradiquer le mariage des enfants et protéger les enfants déjà mariés. La Finlande met en place un plan d'action pour prévenir l'excision des filles et des jeunes femmes, tandis qu'en République-Unie de Tanzanie, une approche communautaire a été lancée pour sensibiliser la population à la nécessité de prévenir et de combattre les mutilations génitales féminines, de fournir des services de santé procréative ainsi que de recourir à la justice et de demander de l'aide pour promouvoir l'adoption d'autres rites de passage pour les adolescentes.

52. Plusieurs organismes des Nations Unies ont recours à des stratégies internes pour assurer l'égalité des sexes au sein de leurs structures et de leurs activités (ONU-Habitat, Département des affaires économiques et sociales, CEPALC,

ONU-Femmes, Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse). ONU-Femmes a lancé plusieurs campagnes phares, telles que "Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes" et "HeForShe", pour faire face aux nombreuses difficultés rencontrées par les filles et les jeunes femmes dans le monde entier. L'UIT cherche à mettre l'accent sur l'autonomisation des filles et des jeunes femmes grâce aux TIC par le biais d'une campagne d'alphabétisation numérique des femmes. Les organismes des Nations Unies ont mené à bien des programmes et/ou des recherches spécifiques sur l'égalité des sexes et sur les droits des filles et des jeunes femmes (CEPALC, ONU-Femmes), ainsi que des travaux visant à accroître les capacités des filles et des jeunes femmes et leur participation à la vie politique et aux processus décisionnels (ONU-Femmes).

VIII. Participation

53. Les États Membres et les organismes des Nations Unies, reconnaissant le rôle central de la participation des jeunes dans leur propre épanouissement, ont redoublé d'efforts pour établir des mécanismes et des processus permettant de les associer aux processus décisionnels aux niveaux local, national, régional et international.

Participation des jeunes et des organisations de jeunes aux processus décisionnels

54. Les États Membres ont souligné l'importance de veiller à une participation active des jeunes aux processus de prise des décisions et d'élaboration des politiques à tous les niveaux (Burkina Faso, Cambodge, Chine, Colombie, Honduras, Mexique, Pérou, Singapour, Suisse, Togo), et mentionné en particulier diverses consultations et manifestations qu'ils organisaient avec des jeunes et des organisations de jeunes dans le but d'enrichir leurs travaux, leurs politiques et leurs processus décisionnels (Bahreïn, Chine, Colombie, Italie, Mexique, Suisse, Togo). La création d'environnements propices et le soutien apporté aux structures pour la jeunesse et aux conseils nationaux de la jeunesse ont été cités parmi les moyens de favoriser une participation durable des jeunes (Burkina Faso, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Italie, Malawi, Suisse, Togo).

55. Afin d'encourager davantage l'intégration des jeunes dans les structures institutionnelles, un certain nombre de pays ont instauré des mécanismes de participation au niveau municipal, régional ou national, tels que des parlements ou des organes consultatifs de jeunes, qui contribuent aux activités du gouvernement national (Colombie, Honduras, Italie, Malawi, Pérou, Suisse).

Participation des représentants de la jeunesse

56. Plusieurs États Membres incluaient des représentants de la jeunesse dans leurs délégations aux réunions intergouvernementales des Nations Unies (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Géorgie, Honduras, Israël, Kenya, Malte, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Rwanda, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Ukraine), et l'Azerbaïdjan et l'Irlande vont lancer des programmes de représentation de la jeunesse en 2015. En outre, plusieurs pays ont envoyé des représentants de la jeunesse à la Conférence mondiale de la jeunesse (Sri Lanka, 2014), au Forum mondial sur les politiques de la jeunesse

(Azerbaïdjan, 2014), au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social (Siège de l'Organisation des Nations Unies, 2014 et 2015), au quatrième Forum de la jeunesse des Amériques (Panama, 2015), et au programme "Jeunes décideurs dans le domaine des TIC" à la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT (PP-14) (République de Corée, 2014).

57. Le Département des affaires économiques et sociales soutient la participation des délégués de la jeunesse auprès des Nations Unies durant les sessions de l'Assemblée générale et de la Commission du développement social en organisant des activités, des formations et des échanges d'informations, tandis que la Réunion de coordination internationale des organisations de la jeunesse, le Forum européen de la jeunesse et le grand groupe des enfants et des jeunes contribuent, par des activités de formation, d'échange d'informations et de sensibilisation, à coordonner la participation des délégués de la jeunesse aux mécanismes et aux réunions des Nations Unies, notamment au Forum politique de haut niveau, à l'Assemblée générale et à la Commission du développement social.

Participation de la jeunesse aux travaux des Nations Unies

58. Les organismes des Nations Unies renforcent leurs efforts pour promouvoir la participation active de la jeunesse et des organisations de jeunes à leurs activités et à leurs processus. La FAO et le PNUD ont élaboré leur propre stratégie pour la jeunesse, tandis que le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse mène, avec le concours des jeunes, des activités d'information et de sensibilisation sur les questions concernant la jeunesse en participant à des réunions et à des campagnes. Le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes renforce le partenariat entre la jeunesse et les activités normatives du système des Nations Unies en intégrant des jeunes dans ses groupes de travail thématiques.

59. Associer les jeunes aux délibérations des organes et mécanismes consultatifs des organismes des Nations Unies est essentiel pour que leur participation aux travaux des Nations Unies devienne la norme. Le PNUE invite des jeunes au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement et facilite la participation du grand groupe des enfants et des jeunes aux travaux des organes directeurs du PNUE, tandis que le Conseil consultatif de la jeunesse d'ONU-Habitat fait des recommandations sur tous les programmes de cet organisme.

60. Les organismes des Nations Unies associent également les jeunes à la conception et à l'élaboration d'activités et d'initiatives spécifiques, telles que les cours d'été et le Forum de la jeunesse de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, qui ont lieu tous les ans, et l'Alliance mondiale Jeunesse et Nations Unies de la FAO (YUNGA). Le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec l'UNESCO et ONU-Habitat, a tenu en 2014 une réunion d'experts sur l'engagement citoyen des jeunes qui a traité de la participation politique, sociale et économique des jeunes à tous les niveaux et a rassemblé des experts des milieux universitaires, du secteur privé, des organismes des Nations Unies et d'organisations de jeunes de la société civile. En 2015, le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse et le Département des affaires économiques et sociales, avec le soutien du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, a organisé la campagne "Youth Now" afin de mobiliser l'attention et d'intensifier les efforts pour accélérer la mise

en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'occasion du vingtième anniversaire de celui-ci.

61. Les structures et les organisations dirigées par des jeunes (Réunion internationale de coordination des organisations de jeunes, grand groupe des enfants et des jeunes, Forum européen de la jeunesse) ont fait part du besoin de renforcer les mécanismes de participation des jeunes au sein du système des Nations Unies, afin de mieux faire entendre la voix des jeunes dans le processus décisionnel.

Participation des jeunes au programme de développement pour l'après-2015

62 Les organismes des Nations Unies ont soutenu les travaux et les efforts entrepris pour assurer une participation active des jeunes aux processus d'élaboration des politiques et de prise des décisions concernant le programme de développement pour l'après-2015 aux niveaux local et national. Le Département des affaires économiques et sociales encourage activement la participation systématique des jeunes et de leurs organisations aux travaux normatifs intergouvernementaux des Nations Unies ayant trait au suivi des engagements en matière de développement durable et au processus pour l'après-2015, notamment au sein du Groupe de travail ouvert, où ils sont inclus dans les "grands groupes et autres parties prenantes". Le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, l'UIT, le FNUAP et la Campagne objectifs du Millénaire des Nations Unies, avec le soutien du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, du grand groupe des enfants et des jeunes et de la Réunion internationale de coordination des organisations de jeunes, ont lancé le Partenariat mondial pour la jeunesse dans le programme de développement pour l'après-2015 (GPY2015) et soutenu des actions de sensibilisation menées par des organisations de jeunes ou d'aide à la jeunesse sur des questions concernant les jeunes dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable, par exemple l'"Appel mondial de la jeunesse: donner la priorité aux jeunes dans le programme de développement pour l'après-2015".

63. En l'Afrique de l'Est et en Afrique australe, le FNUAP a apporté son soutien à plusieurs mécanismes visant à renforcer la participation des jeunes, l'objectif étant de leur donner leur place dans le programme de développement pour l'après-2015, tandis que les bureaux de pays du Fonds dans la région ont aidé plusieurs États Membres à organiser des consultations à grande échelle avec les jeunes sur l'élaboration de politiques nationales en faveur de la jeunesse, la création de conseils nationaux de la jeunesse et les priorités du programme de développement pour l'après-2015 (Madagascar, Ouganda, République du Congo, Zambie, Zimbabwe).

64. Afin de promouvoir la participation des jeunes dans la région Amérique latine et Caraïbes, la CEPALC, conjointement avec les membres du Groupe de travail interinstitutions de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la jeunesse, a organisé un forum régional de la jeunesse en Équateur (2014) qui a permis d'instaurer, entre les jeunes intéressés par le programme de développement pour l'après-2015 et des représentants d'organismes nationaux et internationaux ainsi que de la société civile, un dialogue qui a abouti à l'adoption par les gouvernements de la région ibéro-américaine d'un programme régional de trois ans sur la participation et l'autonomisation des jeunes.

65. Les organismes des Nations Unies ont activement soutenu la participation de représentants de la jeunesse à des consultations mondiales, régionales et nationales, notamment celle des délégués de la jeunesse auprès des Nations Unies à l'Assemblée générale et à la Commission du développement social; au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social en 2014 et 2015; à des forums de la jeunesse du Conseil économique et social dans les États arabes et en Amérique latine; à la Commission de la condition de la femme et au Forum régional de la jeunesse d'Amérique latine et des Caraïbes; au Forum de la jeunesse de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN); au Forum des peuples de l'ASEAN et à l'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 20 ans après leur adoption; au Partenariat mondial pour la jeunesse dans le programme pour l'après-2015; aux conférences des parties aux accords environnementaux multilatéraux et aux conférences régionales des ministres de l'environnement; et à la Manifestation de haut niveau du Président de l'Assemblée générale sur a) la commémoration du vingtième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse et b) le dividende démographique et l'emploi des jeunes.

66. Le grand groupe des enfants et des jeunes s'est beaucoup impliqué dans un certain nombre de processus conduits par les Nations Unies, contribuant notamment au Forum politique de haut niveau et à la session de suivi et d'examen du programme de développement pour l'après-2015, ainsi qu'au renforcement des capacités dans le cadre de ces processus, par exemple grâce à l'organisation de formations sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable lors de rassemblements (Youth Blasts) et de forums de la jeunesse.

Soutien des organismes des Nations Unies à la participation de la jeunesse au niveau national

67. Le PNUD a soutenu une série d'initiatives au niveau national pour accroître la participation des jeunes au processus décisionnel, notamment en encourageant ou en appuyant: la participation de la jeunesse au processus de réforme de la constitution (Tunisie); la lutte contre le chômage des jeunes au travers de jeux (République de Moldova); le recours à la technologie (ex-République yougoslave de Macédoine); la réaffectation d'espaces publics inoccupés (Monténégro); le rassemblement de récits de milliers de jeunes à la recherche de solutions (Kirghizistan) et un concours (Albanie); la recherche de nouvelles idées concernant la réforme de l'enseignement (République de Moldova); des travaux sur le changement climatique (Arménie); la lutte contre la corruption (Monténégro); le recyclage (Bélarus); la conception de mécanismes permettant d'assurer un retour d'information en temps réel aux autorités locales pour que l'avis des citoyens soit pris en compte dans le processus décisionnel (Arménie et ex-République yougoslave de Macédoine); la Consultation nationale de la jeunesse de l'Architecture africaine de gouvernance de l'Union africaine, en septembre 2014; le rétablissement du Conseil national de la jeunesse des Fidji; l'engagement des jeunes grâce aux TIC (Kosovo); la campagne nationale des jeunes contre la corruption (Thaïlande); la prise en compte de l'opinion des jeunes dans le programme pour l'après-2015 (Bangladesh); le renforcement du programme pour la démocratie (Cambodge); l'autonomisation des jeunes au travers de l'éducation civique (Mongolie); le Camp régional pour l'intégrité de la jeunesse en Afrique, en collaboration avec le Gouvernement kényan; l'action de jeunes parlementaires; et un programme commun des Nations Unies (OIT, UNESCO,

PNUD, UNICEF) et de la Chine ayant pour objet de former, en coopération avec des organisations locales de jeunes, de jeunes bénévoles en vue de fournir des services sociaux communautaires aux personnes handicapées.

68. ONU-Femmes œuvre au renforcement des capacités des jeunes à l'échelon local et offre une assistance technique aux gouvernements partenaires afin que les jeunes et leurs organisations participent davantage aux processus décisionnels. Son action revêt notamment les formes suivantes: mise en place de programmes de mentorat (Brésil, Rwanda); aide à la création de conseils de jeunes et de femmes (Rwanda); soutien technique à des mouvements locaux militant pour l'adoption d'un statut de la jeunesse (Brésil); élaboration de protocoles et de principes directeurs non sexistes pour l'enregistrement des groupes de jeunes (Papouasie-Nouvelle-Guinée); et renforcement des capacités des parties œuvrant pour la participation des jeunes au processus électoral (République-Unie de Tanzanie). De son côté, ONU-Habitat associe les jeunes à la définition des politiques urbaines nationales (Rwanda); à l'aménagement de l'espace public (Bangladesh, Haïti, Inde, Kenya, Mexique, Népal, Nigéria, Pérou, Somalie); à la formation dans le domaine de la planification urbaine (Kenya); et à l'exécution d'un projet de recherche commun orienté sur l'action (Brésil, Kenya, Népal, Yémen, Zimbabwe).

Participation des jeunes par le volontariat

69. Le volontariat est considéré comme une importante forme de participation de la jeunesse (Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Pérou, Togo). Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) a lancé un programme mondial de volontariat pour les jeunes qui permet aux personnes de moins de 29 ans de contribuer au développement durable en participant à des activités bénévoles aux niveaux local, national et mondial. Les VNU ont également œuvré avec les organismes des Nations Unies à l'échelle nationale pour aider à diffuser des informations sur les lois et les politiques concernant le volontariat, la formation, le renforcement des capacités et la promotion des jeunes en Bosnie-Herzégovine, en Indonésie, au Lesotho, au Mali, au Mozambique, au Pérou, au Rwanda et au Viet Nam. En collaboration avec l'UNESCO, la Global Peace Foundation et la Global Young Leaders Academy, la CESAP a organisé en 2014 une conférence Asie-Pacifique sur le volontariat des jeunes pour promouvoir la participation, le développement et la paix (2014). La CESAP a également réuni 100 jeunes Thaïlandais ayant participé en 2015 à une formation nationale sur le volontariat et l'autonomisation des jeunes.

IX. Relations intergénérationnelles

Des échanges volontaires, constructifs et réguliers entre les jeunes et les personnes âgées, que ce soit dans le cadre familial, sur le lieu de travail ou plus généralement dans la société

70. Des programmes visant à promouvoir le dialogue et les relations intergénérationnels ont été instaurés par un certain nombre d'États Membres, notamment le Cambodge, qui a travaillé en partenariat avec les VNU à la mise en place d'un mécanisme multifonctionnel pour promouvoir les possibilités d'échanges volontaires, constructifs et réguliers entre les jeunes et les générations plus âgées au sein de la famille, sur le lieu de travail et dans la société en général. La Colombie a quant à elle exécuté un programme intitulé "Los Jovenes Preguntan" (Ce que les

jeunes demandent), qui a permis à des jeunes, des responsables gouvernementaux et des chefs d'entreprise de dialoguer. Au Honduras, la plate-forme de gestion pour une vie meilleure (Plataforma de Gestión Vida Mejor) favorise les échanges au sein des familles en milieu rural entre les jeunes et les personnes plus âgées dans le cadre de la Stratégie nationale pour la sécurité alimentaire et la nutrition, grâce à laquelle les jeunes des ménages ciblés peuvent bénéficier d'interventions consistant notamment à : a) installer des jardins potagers; b) fournir des repas scolaires; c) créer des écoles et des vergers; d) aménager des jardins communautaires.

71. Les organismes des Nations Unies ont noté qu'il était important de renforcer les partenariats entre générations, compte tenu en particulier du vieillissement des populations dans un grand nombre de régions, et ils ont organisé des réunions d'experts et diffusé des publications afin de soutenir les efforts faits dans ce sens (CEPALC, Département des affaires économiques et sociales, CESAP, ONU-Femmes, PNUE). ONU-Habitat s'emploie à renforcer la dynamique intergénérationnelle grâce à une réelle participation des jeunes aux processus décisionnels et à la mise en œuvre d'initiatives d'assainissement des taudis, tandis qu'ONU-Femmes a instauré plusieurs programmes de mentorat dans les États Membres afin de donner la possibilité aux jeunes, et notamment aux femmes, d'acquérir des compétences en matière d'encadrement et d'être mieux représentés dans la sphère politique, notamment au Brésil, en Afrique de l'Ouest et du Centre, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, et en Asie et dans le Pacifique.

72. Le rapport 2013 du Secrétaire général sur la solidarité intergénérationnelle et les besoins des générations futures (A/68/322) recensait les mécanismes et les institutions mis en place dans le monde entier pour promouvoir les intérêts des générations futures.

X. Recommandations

73. Compte tenu des communications reçues des États Membres, des organismes des Nations Unies et des organisations de jeunes de la société civile, les mesures suivantes sont recommandées :

a) Assurer la participation des jeunes et de leurs organisations à la prise des décisions à tous les niveaux dans le cadre de mécanismes ouverts à tous et représentatifs, notamment grâce à des conseils de la jeunesse nationaux et régionaux;

b) Élaborer et appliquer des politiques et des programmes nationaux tenant compte de la diversité des jeunes et de leurs besoins à l'appui du Programme d'action mondial pour la jeunesse et des objectifs de développement durable, et en contrôler l'application;

c) Renforcer les échanges d'expériences, de connaissances et de compétences concernant les politiques et la coordination en faveur des jeunes entre les gouvernements, les organisations et les structures de jeunes, le secteur privé et les organismes des Nations Unies, aux niveaux local, national et international.